



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

(APPROUVÉ PAR LE CONSEIL MÉTROPOLITAIN LE 20 DÉCEMBRE 2019 – MISE À JOUR N°9 DU 22 JUILLET 2026)

RÈGLEMENT ÉCRIT

Pour accéder aux différents documents, cliquez sur le nom du document.

- ↳ T1_1 Dispositions générales (Règles communes et lexique)
- ↳ T1_2 Règlement des risques
 - ↳ Annexe informative n°3 (Règlement PPRN Type)
- ↳ T1_3 Règlement du patrimoine
- ↳ T2 Règlement des zones urbaines mixtes (UA, UB, UC, UCRU, UD)
- ↳ T3 Règlement des zones dédiées (UE, UV, UZ)
- ↳ T4 Règlement des zones à urbaniser (AU)
- ↳ T5 Règlement des zones agricoles et naturelles (A, AL, N, NL)
- ↳ T6_1 Liste des emplacements réservés et des servitudes de localisation
- ↳ T6_2 Liste des emplacements réservés pour mixité sociale
- ↳ T7 Liste des éléments repérés au titre du patrimoine bâti, paysager et écologique